



MODALITES D'INSCRIPTION A LA LUDOTHEQUE-GRILLE TARIFAIRE

Article 1 – Conditions d'admissions

Toute inscription est nominative.

Aucune personne ne pourra être admise au sein de la ludothèque sans inscription au préalable.

L'inscription est **définitivement** validée à la réception des documents obligatoires (originaux et photocopies) :

- Bulletin d'inscription dûment complété,
- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile de – 3 mois (EDF, quittance de loyer, facture de téléphone),
- Deux photos d'identité (fiche de renseignement et carte d'adhérent)
- Une autorisation parentale d'accès à la ludothèque pour les enfants venant seuls (à partir de 12 ans),

Article 2 – Calcul des tarifs

La participation financière des adhérents est établie par délibération du conseil d'administration et sur la base d'un forfait annuel.

Article 3 – Mode de paiement

Pour les modes de paiement acceptés et les modalités de facturation, voir les conditions auprès du guichet famille.

Article 4 – Assurances et responsabilités

Les adhérents ont l'obligation de souscrire à une assurance Responsabilité Civile dans le cadre de la fréquentation de la ludothèque.

L'établissement public, quant à lui, a souscrit une assurance Responsabilité Civile dont les coordonnées sont disponibles auprès de la direction administrative du VAL.

En cas d'accident, aucune garantie ne pourra être déclenchée par VAL Courbevoie avant mise en œuvre et épuisement des protections individuelles propres à chaque inscrit ou à ses responsables légaux.

Article 5 – Tarifs

Les personnes doivent s'inscrire en Mairie au Guichet Famille et s'acquitter de la cotisation annuelle. Aucune inscription ni paiement ne pourra être effectuée au sein de la ludothèque.

Tarifs d'inscription pour un an

- Enfants, collégiens, lycéens, étudiants de moins de 26 ans et demandeurs d'emploi (sur présentation de justificatif) : gratuit
- Autres adultes de plus de 18 ans : 15 €